

# La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

26<sup>ème</sup> année - N°5037 - Vendredi 09 Janvier 2026 - Prix : 200 Fc

MÉDIAS :

## Azali s'engage à débloquer le fonds d'appui à la presse



VARIOLE DU SINGE :

### Une riposte coordonnée

LIRE PAGE 3

#### Avis à nos partenaires :

Suite à une panne technique sur notre adresse e-mail officielle (contact@lagazettedescomores.com), merci d'utiliser l'adresse temporaire anzza89@gmail.com pour l'envoi de vos annonces jusqu'au lundi 12 janvier inclus.

**18 Radjab 1447**  
Prières aux heures officielles  
Du 06 au 10 Janvier 2026

**Lever du soleil:**

**05h 49mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 37mn**

Fadjr : **04h 37mn**

Dhouhr : **12h 17mn**

Ansr : **15h 52mn**

Maghrib: **18h 40mn**

Incha: **19h 54mn**



## SOCIÉTÉ :

**L'énergie solaire au service des postes de santé de Ndzuani et Mwali**

*Dans le cadre d'un partenariat solidaire, l'Agence nationale des aumônes Dar al-Sadaqa, et l'organisation caritative Mestou renforcent l'accès à l'électricité dans plusieurs structures sanitaires de Ndzuani et de Mwali. Une initiative à forte portée sociale, sanitaire et spirituelle. Ainsi, la solidarité prend une forme concrète aux Comores. Ce mercredi 7 janvier, Dar al-Sadaqa a organisé une cérémonie de distribution de panneaux solaires au profit de plusieurs postes de santé des îles d'Anjouan et de Mohéli. L'événement s'est déroulé en présence de conseillers gouvernementaux, de députés, de membres du gouvernement et du directeur général de l'Agence.*

**A**u total, cinq dispensaires bénéficient de cette dotation énergétique : trois à Ndzuani, à Koni, Jimlime et

Ngandzale, et deux à Mwali. Ces équipements, offerts par l'organisation caritative Mestou, visent à améliorer durablement l'accès à l'électricité dans des structures sanitaires souvent confrontées à des coupures fréquentes.

Dans son allocution, le député de la région de Domoni à Ndzuani a salué l'initiative et rappelé la place centrale de l'aumône dans l'islam. « L'aumône est un pilier fondamental cité dans le Saint Coran », a-t-il souligné, avant de saluer « l'engagement du président de l'Union des Comores, Azali Assoumani, pour son soutien constant aux actions de l'Agence nationale des aumônes ».

Le directeur général de Dar al-Sadaqa a précisé que cette opération s'inscrit dans une vision plus large. « Cette action est rendue possible grâce au soutien de Mestou, une organisation engagée dans l'aide humanitaire », a-t-il expliqué. Il a rappelé que des panneaux solaires



avaient déjà été distribués dans la région de Mbadjini et affirmé que l'objectif était d'« étendre cette assistance à d'autres postes de santé avec des équipements encore plus performants ».

Pour sa part, le représentant de la fondation Mestou, Athoumani Ali

l'arrivée prochaine de machines de dialyse et d'équipements de dentisterie.

Au-delà du secteur sanitaire, Mestou investit aussi dans la formation. « Depuis six ans, nous accordons des bourses gratuites à des Comoriens sans moyens », a-t-il précisé, soulignant que plus de 80 personnes ont déjà bénéficié de formations générales et entrepreneuriales. L'objectif est « d'aider les Comoriens à devenir autonomes économiquement ».

Rendant grâce à Allah pour « cette clairvoyance d'aider les plus nécessiteux », il a annoncé l'ouverture prochaine de bureaux régionaux d'ici 2026 et des projets de soutien aux mosquées en matière d'énergies renouvelables, invitant toute personne désireuse de s'engager à rejoindre leur organisation.

**Ibnou Med Abdou**

## SOCIÉTÉ :

**A Mirontsy, bataille engagée autour d'un terrain privé**

*Les masques tombent peu à peu autour de la vérité sur les intentions des uns et des autres, sur un terrain situé au bord de la mer, dans la grande ville de Mirontsy à Anjouan. Les prémices de ce dossier remontent à il y a un peu plus de cinq ans. Mr Ibrahim*

*Abdouroihmane Cheikh Amir, qui se trouve être le père de, Kanizat Ibrahim, ancienne vice-présidente de la CAF et membre du Conseil de la FIFA, s'était retrouvé entraîner dans une bataille médiatique-juridique. Au centre, un terrain lui appartenant, que la ville de*

*Mirontsy voulait s'approprier pour la construction disait-on d'un marché public.*

**A**ujourd'hui, tout apparaît clair comme de l'eau de roche. Ce qui était vendu au départ comme un projet communautaire, est tout simplement la volonté d'une personne pour ses propres intérêts. C'est en tout cas ce que tout le monde a entendu de la bouche de l'ancien maire de Mirontsy, Bacar Sidi dans une vidéo publiée sur les réseaux. « La construction que vous voyez derrière nous, il paraît que c'est Abdou Mirodi, qui l'a ordonné pour la construction d'une four ». Si l'ancien édile de Mirontsy reconnaît avoir engagé une procédure d'expropriation quand il était aux

affaires, il nous a confié que jusqu'à maintenant le terrain appartient à Mr Ibrahim Abdouroihmane. « C'est un terrain qui est toujours en litige devant la justice comorienne. Jusqu'à preuve du contraire, le terrain appartient à Monsieur Ibrahim Abdouroihmane ». Une affirmation qui laisse peu de doute sur le caractère illégal des travaux engagés.

Ancien directeur de l'ONICOR, ancien ministre et actuel député de la Nation, Abdou Mirodi se retrouve au cœur de ce scandale. Et selon un confrère sur place qui requiert l'anonymat, le chantier engagés appartiendrait à un parent proche du représentant de la nation. Une question tout de même se pose : comment les autorités judiciaires de l'île peuvent-elles laisser une telle affaire

s'enlisir, jusqu'à ce que certaines parties se permettent d'engager des travaux dans un terrain qui est toujours en litige ? Des voix dans la ville n'hésitent pas à dénoncer l'attitude de l'ancien ministre dans sa volonté de s'accaparer d'un bien qui ne lui appartient pas, mais savent en même temps que c'est une bataille perdue d'avance, vue sa proximité, voir son appartenance aux premiers cercles qui entourent le chef de l'État, dans un pays où la justice est régulièrement pointée du doigt, y compris par le chef de l'État lui-même. Notons que nous ne sommes pas parvenus à rentrer en contact avec l'actuel maire de la ville de Mirontsy, malgré notre insistance.

**Imtiyaz**

## PÉNURIE DE CARBURANT À MOHÉLI :

**L'île au ralenti en ce début d'année**

*Depuis plus d'une semaine, Mohéli fait face à une nouvelle pénurie de carburant qui plonge l'île dans une situation économique et sociale préoccupante. L'essence est introuvable sur l'ensemble du territoire, paralysant les déplacements, fragilisant les activités économiques et mettant à rude épreuve le quotidien des habitants.*

**E**n ce début d'année 2026, la pénurie de carburant s'impose une fois de plus comme un frein majeur à la vie de l'île de Mohéli. Les stations-service sont à sec et les automobilistes, contraints de laisser leurs véhicules immobilisés, peinent à assurer leurs déplacements professionnels ou personnels. Cette situation affecte directement les transporteurs, les commerçants et plusieurs services essentiels, dont le

fonctionnement dépend fortement de l'approvisionnement en carburant.

« Les véhicules sont immobilisés et les activités tournent au ralenti. Se déplacer pour travailler ou faire face à une urgence devient extrêmement compliqué », témoigne un habitant de Fomboni, déplorant l'absence d'informations claires sur une éventuelle reprise de l'approvisionnement. Pour de nombreux ménages, cette pénurie complique l'accès aux besoins de base et accentue les difficultés économiques déjà persistantes.

Selon plusieurs sources locales, avec cette dégradation de la météo, aucune solution immédiate ne se profile pour mettre fin à cette crise, qui vient s'ajouter à une série de pénuries vécues ces dernières années par la population mohélienne. Cette récurrence alimente les inquiétudes

sociales et économiques, dans un contexte où la vie chère et le chômage demeurent des préoccupations majeures.

Face à cette situation, les voix se multiplient pour appeler l'État à agir. « Face à la pénurie d'essence récurrente, l'État se doit de mobiliser tous les moyens pourachever sans délai le projet du dépôt d'hydrocarbures de Hoani, afin que les citoyens puissent enfin respirer », plaide Ali Hamada un habitant de Fomboni. Chaque jour, des milliers de personnes subissent les conséquences de la rareté du carburant : longues files d'attente, perte de temps et hausse des coûts de transport. Les travailleurs résidant loin de leur lieu d'emploi figurent parmi les plus touchés.

« Je pars chaque matin à 6 heures pour être à l'heure au travail, mais

ces pénuries me font perdre des heures dans les stations. Parfois, je crains même d'arriver en retard et de mettre en péril mon emploi », confie M. Yasri Ben Abdallah.

Malgré ce contexte difficile, des élans de solidarité émergent entre les habitants, illustrant la résilience de la population mohélienne. Toutefois,

beaucoup estiment que seule la mise en service rapide du dépôt d'hydrocarbures de Hoani permettra de garantir un approvisionnement régulier, de stabiliser les prix et de soulager durablement une population éprouvée par des crises à répétition.

**Riwad**



## MÉDIAS :

# Azali s'engage à débloquer le fonds d'appui à la presse

*À l'occasion de la cérémonie traditionnelle de présentation des vœux du nouvel an 2026 à la presse, tenue le 7 janvier au palais de Beit-Salam, le chef de l'État, Azali Assoumani a fait une annonce majeure pour l'avenir du paysage médiatique national. Répondant aux doléances pressantes des professionnels du secteur, il s'est engagé à donner des instructions fermes à ses ministres pour concrétiser la mise en place du fonds d'appui à la presse.*

Ce dossier, véritable serpent de mer de la presse comorienne, est une revendication portée par les journalistes depuis plus de deux décennies. Devant le silence prolongé des autorités, le Syndicat nationale des journalistes comoriens (SNJC) a



profité de cette rencontre pour demander solennellement au président d'user de ses prérogatives afin d'instruire le gouvernement d'élaborer les textes d'application nécessaires.

Le locataire de Beit-Salam a

entendu cet appel, déclarant qu'il donnerait « les instructions nécessaires aux autorités compétentes » pour que des réponses soient apportées non seulement sur la constitution de ce fonds, mais aussi sur la subvention annuelle aux médias

publics et le soutien aux médias privés. Pour le chef de l'État, investir dans les médias est une nécessité, car il reconnaît qu'« aucun succès durable ne peut être obtenu sans moyens ni investissements ».

Cet engagement financier intervient dans un climat de grande précarité pour les acteurs de l'information. Le SNJC a rappelé que de nombreux journalistes diplômés perçoivent moins de 100 000 KMF par mois, une situation qualifiée d'« injuste » qui pousse les talents vers d'autres secteurs.

Cependant, cet appui de l'État est assorti d'une exigence de rigueur et de professionnalisme. Le président de la République a rappelé que si la liberté d'expression est un droit fondamental indispensable à la démocratie, elle s'exerce avec une déontologie stricte. Il a exhorté la

profession à se démarquer des dérives de la désinformation et du sensationnel pour offrir à la population une information crédible et plurielle.

Avec la protection des sources désormais réaffirmée dans le code de l'information et l'attribution de cartes professionnelles, les fondations d'une presse moderne sont posées. La concrétisation du fonds d'appui pourrait être le levier final permettant aux journalistes comoriens de devenir de véritables « vecteurs de paix et de promotion du développement socioéconomique » pour le pays. Les professionnels attendent désormais que les paroles se transforment en actes au sein des ministères concernés.

Nassuf Ben Amad

## VARIOLE DU SINGE :

## Une riposte coordonnée

*La menace de la variole du singe continue de susciter une vigilance accrue aux Comores. Le ministère de la santé, avec l'appui de ses partenaires stratégiques, affiche sa détermination à mettre en place un dispositif de riposte efficace afin de protéger la population contre le virus de la variole simienne. Désormais, l'accent est mis sur l'anticipation, la coordination et la préparation, dans l'objectif de garantir la sécurité sanitaire des Comoriens face à cette menace potentielle.*

À ce jour, aucun cas suspect de Mpx n'a été signalé dans l'archipel. Toutefois, la proximité géographique avec la Grande île de Madagascar, où des cas sont actuellement recensés, ainsi que l'intensité des échanges au sein de la région de l'océan Indien, imposent un niveau de vigilance élevé. Dans

ce contexte, les autorités sanitaires ont décidé de renforcer le dispositif national de surveillance et de riposte.

Face à cette situation, le ministre de la santé et de la protection sociale, Ahamadi Sidi Nahouda, a pris l'initiative de réunir les principaux partenaires techniques et financiers du secteur, mercredi 7 janvier dernier, à l'occasion d'une réunion d'urgence consacrée à l'évaluation du niveau de préparation du pays. Cette rencontre a permis de définir clairement les actions prioritaires, notamment la sensibilisation des autorités et des partenaires sur la définition des cas, le renforcement de la surveillance active et la mise en alerte des équipes d'intervention rapide.

Selon le secrétaire général du ministère de la santé, le système national de surveillance épidémiologique est désormais pleinement opérationnel, tandis que les points focaux du Règlement sanitaire inter-

national (RSI) sont déjà en état d'alerte. Par ailleurs, des équipes sont en cours de mobilisation pour être déployées aux points d'entrée du pays, afin de renforcer le contrôle des flux de personnes et de marchandises.

De son côté, la Dre Nkurunziza Triphonie, Représentante de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a souligné que la réussite de la préparation repose avant tout sur l'action collective et une coordination étroite entre l'ensemble des acteurs concernés. Elle a rappelé que les outils et les compétences existent, mais qu'il est essentiel de les utiliser de manière efficace pour prévenir, détecter et riposter rapidement en cas de besoin.

Dans cette dynamique, l'UNICEF et l'OMS encouragent la mise en place d'une communication fluide, cohérente et réactive, ainsi que l'implication des dermatologues



Le ministère de la santé et ses partenaires en pleine stratégie de riposte.

et d'autres spécialistes nationaux dès la phase de préparation. Pour renforcer davantage le dispositif, le ministre de la Santé a instruit ses équipes de finaliser en urgence le Plan national de contingence, y compris son cadre budgétaire. Une nouvelle réunion avec les partenaires tech-

niques et financiers est également prévue afin de consolider l'alignement des interventions, la coordination et la mobilisation des ressources.

Hamdi Abdillahi Rahilie (stagiaire)

## SONEDE :

## À quand un nouveau patron ?

*La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) traverse une zone d'incertitude depuis l'annonce, le 1er décembre 2025, du départ de son Directeur général, Soundi Goulam. Aucun successeur n'a encore été désigné pour plus d'un mois après son départ.*

Depuis sa division avec la SONOLEC, la SONEDE n'a cessé d'être au cœur des débats publics. Les attentes des citoyens sont immenses et chaque défaillance technique se transforme en crise sociale. Les pénuries d'eau deviennent des facteurs de tensions

politiques et économiques, où les ménages se sentent abandonnés et certains commerçants profitent de la situation. « L'accès à l'eau courante demeure toujours une difficulté pour nous et ce n'est pas nouveau », confie Mohamed Soulé, un habitant de Moroni.

Lors de l'annonce de sa démission, l'ancien directeur avait mis en avant un bilan flatteur : couverture en eau potable passée de 15 % à 35 %, mise en place des directions régionales, adoption du Code de l'eau, installation des compteurs de prépaiement STS. Autant de réformes qui, sur le papier, témoignent d'une modernisation du secteur. Un

communiqué officiel soulignait encore sur la « vision » et le « dévouement » de l'ancien directeur, salué pour son volet social avec le recrutement de plus de 500 agents depuis 2019. Mais derrière cette façade de progrès, une question persiste : qu'en est-il de l'accès à l'eau potable au niveau national ?

En effet, l'accès à l'eau potable demeure inférieur à la moyenne, oscillant autour de 35-40 % selon le rapport 2025 de la BAD. Les efforts actuels, soutenus par les bailleurs internationaux, cherchent à transformer cette réalité, mais la réussite dépendra de la volonté des dirigeants de la SONEDE et des autorités poli-

tiques à réduire les pertes techniques qui frôlent les 30 % de l'eau produite, moderniser les infrastructures afin de remédier et garantir une gestion transparente des ressources.

À cela s'ajoutent les attentes des citoyens, souvent exprimées par des mobilisations et des protestations face aux pénuries récurrentes. « Restaurer la confiance des usagers et garantir la production, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau, ainsi que l'entretien des infrastructures seront les missions prioritaires du nouveau patron. » nous laisse entendre un responsable de l'institution.

En conséquence, la question se chuchote dans les couloirs de l'éta-

blissement public : « à quand un nouveau patron ? » Fidèle à ses nouvelles procédures, le Secrétariat Général du Gouvernement devrait lancer un appel à candidature pour désigner le prochain directeur général. Une procédure qui, au-delà de la formalité administrative, sera scrutée de près par une opinion publique en quête de transparence et d'efficacité. Le choix du futur dirigeant de la SONEDE sera irrésistible pour l'avenir de la crise à l'eau.

Aticki Ahmed Ismael (stagiaire)

## NON-PORT DU CASQUE ET DE LA CEINTURE :

# La police peut-elle vraiment vous déférer au parquet ?

*Selon une annonce de la police routière, à partir de ce mois de janvier 2026, tous les usagers de motos ou de voitures qui ne portent pas de casque ou n'attachent pas leur ceinture de sécurité seront, après le paiement d'une amende, transférés au parquet de la justice. C'est ce qu'a déclaré l'inspecteur Charbon Halifa, chef de la section routière au commissariat de police.*

Dans une déclaration, l'inspecteur Charbon a affirmé qu'à compter de ce mois de janvier, tout conducteur ou passager en infraction pour non-port du casque ou de la ceinture de sécurité fera l'objet d'une procédure judiciaire après l'amende. Cette annonce suscite des interrogations car le code de la route ne prévoit pas une telle mesure. En effet, selon le Code de la route, en cas d'infraction liée au non-port du casque ou de la ceinture de sécurité, la sanction prévue est uniquement une amende. Aucune disposition ne mentionne

un transfert systématique au parquet pour ce type d'infraction.

Contacté par téléphone, le procureur de la République, Elamine Mohamed, a déclaré ne pas être informé de cette nouvelle application. « Je ne suis pas encore au courant de cette décision. Je pense qu'il s'agit de petites infractions. Un chauffeur qui ne porte pas sa ceinture de sécurité doit recevoir une amende, tout comme un motard qui ne porte pas son casque. Mais le transférer au parquet pour ce genre de délit, je ne vois pas encore sur quoi pourrait se baser cette décision », nous confie celui qui dit ne pas souhaiter s'exprimer davantage, faute d'être officiellement informé.

Contacté par nos soins, l'auteur de l'annonce persiste et signe : pour lui, ces mesures sont bel et bien « légales ». « Le déferrement au parquet des contrevenants est prévu par la loi », réitère Charbon Halifa. Pourtant, la base légale de cette décision reste mystérieuse : bien qu'il ait promis de nous transmettre par messagerie le texte de loi invo-



qué, aucun document ne nous est parvenu à l'heure où nous bouclions ces lignes. Cette opacité inquiète, car elle risque d'ouvrir la porte à des abus de pouvoir. Un transfert

systématique au parquet implique nécessairement une arrestation, voire une garde à vue en cas d'indisponibilité du magistrat, en weekend ou en dehors des horaires de

travail, transformant ainsi une simple contravention en une privation de liberté.

Nassuf Ben Amad

## ACCIDENTS DOMESTIQUES CHEZ L'ENFANT :

# Un danger silencieux mais bien réel

*Aux Comores, un phénomène souvent discret continue pourtant de peser lourdement sur la santé des enfants : les accidents de la vie courante, et plus particulièrement les accidents domestiques. Longtemps relégués au second plan, ils constituent aujourd'hui un véritable problème de santé publique, comme le révèle une étude menée au service des urgences du centre hospitalier national El-maarouf par le Dr Azhar Salim Mohamed.*

Entre janvier et février 2021, 223 enfants victimes d'accidents domestiques ont été pris en charge aux urgences pédiatriques du CHN El-Maarouf, sur un

total de 1 995 consultations. Ces accidents représentaient ainsi 11,17 % des admissions, confirmant leur poids considérable dans l'activité des urgences, à un niveau comparable à celui de certaines pathologies infectieuses.

L'analyse des données, issue d'un article scientifique consacré au sujet, montre que les garçons sont les plus touchés, avec près de 65 % des cas. Cette prédominance masculine, également observée dans plusieurs pays africains, s'explique notamment par des comportements plus actifs et des jeux souvent plus exposés au risque.

L'âge apparaît comme un facteur déterminant. Les enfants de moins de cinq ans constituent la

tranche la plus vulnérable, représentant 43,5 % des cas. À cet âge, l'enfant explore son environnement sans en mesurer les dangers et passe l'essentiel de son temps à domicile. Dans un contexte où les habitations sont fréquemment surchargées et peu sécurisées, assurer une surveillance permanente devient un véritable défi pour les familles.

Contrairement aux idées reçues, la majorité des accidents surviennent à la maison, principalement dans la cour, suivie du salon et de la terrasse. Aux Comores, la cour est un espace de vie et de jeux privilégié pour les enfants, mais elle est rarement aménagée ou sécurisée, ce qui accroît considérablement les risques. La plupart des enfants pris

en charge provenaient des zones suburbaines de Moroni, notamment Bambao et Itsandra. Cette forte représentation s'explique en partie par la proximité et l'accessibilité du CHN El-Maarouf. Dans les zones plus éloignées, les familles ont davantage recours aux sous-centres de santé, aux structures de district, voire aux pratiques traditionnelles.

Les traumatismes constituent la grande majorité des accidents domestiques, représentant plus de 80 % des cas. La chute en est de loin le principal mécanisme, responsable de près de neuf traumatismes sur dix. Ces chutes surviennent le plus souvent lors des jeux, des courses ou des déplacements dans des environnements non sécurisés.

Les ingestions de corps étrangers arrivent en deuxième position. Les pièces de monnaie et les objets métalliques sont les plus fréquemment retrouvés, illustrant à la fois les habitudes domestiques et la facilité d'accès à ces objets pour les jeunes enfants. De manière générale, la nature de ces accidents est fortement influencée par le contexte socioculturel.

Les brûlures, bien que moins fréquentes, demeurent particulièrement préoccupantes. Elles sont principalement liées aux liquides chauds et aux flammes, en lien avec les modes de cuisson utilisés dans de nombreux foyers comoriens, notamment le bois et le pétrole lampant, ainsi qu'avec des espaces de cuisine souvent peu sécurisés.

Pour le Dr Azhar Salim Mohamed, médecin spécialisé en médecine du travail et auteur principal de l'étude, « la majorité de ces accidents sont évitables, et prévenir les accidents domestiques, c'est protéger l'avenir de nos enfants comoriens ». Une surveillance accrue des jeunes enfants, le rangement des objets dangereux hors de leur portée et la sécurisation des zones de cuisson permettraient de réduire significativement le nombre d'accidents. Même avec des moyens limités, des gestes simples et adaptés au contexte local peuvent prévenir des blessures parfois graves et éviter des séquelles durables.

Cette étude rappelle ainsi que, au-delà des maladies infectieuses, les accidents domestiques constituent une cause importante (mais évitable) de morbidité chez l'enfant aux Comores. L'auteur recommande aux autorités sanitaires d'intégrer la prévention des accidents domestiques dans les programmes de santé maternelle et infantile, ainsi que dans les actions de sensibilisation communautaire.

À la population, le message est clair : la protection de l'enfant commence à la maison. La vigilance quotidienne des parents, des proches et de l'ensemble de la communauté reste essentielle pour prévenir ces drames souvent évitables.

Hamdi Abdillahi Rahilie  
(stagiaire)



Photo d'illustration

# Saïd Mohamed Djohar et Nicolás Maduro partagent des méthodes similaires et un mépris flagrant de la souveraineté

**L**'Afrique, loin d'oublier son passé, l'observe, le compare et en tire des leçons. Le transfert forcé du président comorien Saïd Mohamed Djohar vers La Réunion en 1995, sous escorte militaire française, reste l'un des exemples les plus flagrants de la négation de la souveraineté africaine à l'ère dite postcoloniale.

Ce jour-là, un chef d'État africain en exercice fut physiquement soustrait à son pays, sans mandat international, sans décision de justice nationale, sans consultation populaire. Officiellement, il s'agissait de protection. En réalité, il s'agissait d'un acte de dépossession politique, révélateur d'un rapport de force hérité de la période coloniale et jamais réellement déconstruit.

Ce qui s'est produit aux Comores n'est pas un cas isolé. Hors du continent africain, les mêmes logiques sont à l'œuvre. Les tentatives répétées d'ingérence contre le président vénézuélien Nicolás Maduro, soutenues ou encouragées par les États-Unis, illustrent une mécanique bien connue des peuples du Sud : lorsque les urnes ne

produisent pas le pouvoir souhaité par les grandes puissances, celles-ci cherchent d'autres moyens — politiques, économiques ou sécuritaires — pour imposer leur volonté.

Le parallèle est éclairant. Aux Comores comme au Venezuela, le discours dominant invoque la démocratie, la stabilité ou la protection des populations. Mais dans les faits, ce sont des États souverains qui voient leur destin confisqué, leurs institutions contournées et leurs peuples réduits au rang de variables secondaires.

Pour l'Afrique, cette réalité pose une question centrale : quelle valeur réelle accorde-t-on à la souveraineté africaine ? Peut-on parler d'indépendance lorsque des puissances étrangères s'arrogent encore le droit de décider qui gouverne, où et comment ? Le cas Djohar a laissé des traces profondes : fragilisation de l'État comorien, banalisation de l'ingérence, perte de confiance durable entre citoyens et institutions.

Le néocolonialisme moderne ne se présente plus uniquement sous la forme d'armées d'occupation. Il agit à travers des inter-

ventions "exceptionnelles", des sanctions économiques, des pressions diplomatiques, des reconnaissances sélectives de dirigeants, et parfois, comme hier aux Comores, par l'enlèvement politique pur et simple d'un président.

Pour les médias panafricains, le devoir est clair : rappeler ces faits, établir les continuités historiques et refuser l'amnésie organisée. L'Afrique ne peut construire son avenir en fermant les yeux sur les mécanismes qui ont, et continuent, de la maintenir dans une position subalterne.

De Moroni à Caracas, le message est le même : tant que la souveraineté des peuples du Sud sera conditionnelle, la démocratie restera un concept à géométrie variable. Il est temps que l'Afrique, solidaire des autres peuples dominés, affirme une position claire : nos dirigeants ne sont pas des variables d'ajustement de la géopolitique mondiale.

**Le militant comorien**

**La Gazette des Comores**  
BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES  
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

### Périodicité :

3 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
6 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
12 mois  Montant : \_\_\_\_\_

### Mode de règlement :

Espèces   
Chèque  n° \_\_\_\_\_  
Virement bancaire  réf. : \_\_\_\_\_

Moroni le,

Signature : \_\_\_\_\_

### Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° COI/HORIZON/AO/2025/021

### RECRUTEMENT D'UNE FIRME POUR ASSURER DES FORMATIONS EN LOGICIELS INFORMATIQUES

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale réunissant les Comores, Maurice, Madagascar, La Réunion (France) et les Seychelles. Elle a pour mission de coordonner une action collective diversifiée et inclusive au bénéfice des Etats membres et promouvoir leurs spécificités insulaires et leurs intérêts communs à l'échelle régionale et internationale.

2. Le Secrétariat général de la COI souhaite recruter une firme chargée (i) de renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'océan Indien en améliorant durablement les compétences numériques et bureautiques de son personnel, afin de favoriser un environnement de travail plus collaboratif, plus efficace et orienté vers l'innovation et (ii) de mettre à disposition de la Commission de l'océan Indien un dispositif structuré de formations informatiques et numériques, exécuté sous forme de contrat-cadre à paiement forfaitaire, permettant de répondre de manière flexible et progressive aux besoins ponctuels de renforcement des compétences du personnel.

3. La Commission de l'océan Indien invite les firmes à soumettre leur candidature pour les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir des informations sur leurs capacités et leurs expériences afin de démontrer leur qualification pour exécuter les services :

a. Lettre de soumission avec une présentation de

#### la firme

b. Document intitulé « Organisation et méthodologie » : démontrant de manière claire comment l'équipe d'expert proposée, prise dans son ensemble, répond aux exigences minimales et permettra d'atteindre les résultats attendus du marché

c. Liste des experts avec (i) les Curricula Vitae détaillés des experts pressentis, mettant en évidence les qualifications, certifications et expériences professionnelles pertinentes au regard des thématiques de formation ; (ii) toutes les pièces justificatives utiles attestant des certifications et compétences annoncées

d. Exigences minimales pour les experts : (i) **Qualifications et certifications** (les experts devront être dûment qualifiés dans les domaines de formation concernés et disposer de certifications professionnelles reconnues, en lien avec les thématiques enseignées (notamment certifications éditeurs pour les outils bureautiques, collaboratifs, analytiques ou numériques, et/ou certifications professionnelles équivalentes dans les domaines de l'analyse de données et de l'intelligence artificielle) ; (ii) **Expériences professionnelles spécifiques** (les experts devront justifier d'une expérience professionnelle minimale de trois (3) années dans la conception et l'animation de formations correspondant au domaine spécifique de formation concerné (bureautique, outils collaboratifs, analyse et visualisation de données, intelligence artificielle appliquée, etc.) ; (iii) **Compétences pédagogiques** et linguistiques (les experts devront

démontrer une capacité avérée à animer des formations pour adultes en contexte institutionnel et être en mesure de dispenser les formations en langue française).

Une liste restreinte de candidats sera retenue après analyse des manifestations d'intérêts auprès duquel un appel d'offre sera lancé pour avoir des offres complètes qui déterminera l'adjudicataire de ce marché.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous pendant les heures de bureau suivantes : de 8h30 à 16h30.

5. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises dans une enveloppe scellée à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées aux adresses électroniques suivantes au plus tard le **30 janvier 2026 à 16h00 (heure de Maurice)** avec la mention « **Recrutement d'une firme pour assurer des formations en logiciels informatiques - COI/HORIZON/AO/2025/021** »

**Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien** Blue Tower, 3ème étage, Institute Road, Ébène, Maurice  
Tel : (230) 402 6100  
Email : [smc@coi-ioc.org](mailto:smc@coi-ioc.org) ; [rh@coi-ioc.org](mailto:rh@coi-ioc.org)  
Île Maurice, le 19 décembre 2025



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**  
**N° COI/HORIZON/AO/2025/022**

**RECRUTEMENT D'UNE FIRME POUR ASSURER DES FORMATIONS TRANSVERSALES**

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale réunissant les Comores, Maurice, Madagascar, La Réunion (France) et les Seychelles. Elle a pour mission de coordonner une action collective diversifiée et inclusive au bénéfice des Etats membres et promouvoir leurs spécificités insulaires et leurs intérêts communs à l'échelle régionale et internationale.

2. Le Secrétariat général de la COI souhaite recruter une firme chargée (i) de renforcer les compétences transversales du personnel de la Commission de l'océan Indien afin de promouvoir un environnement de travail collaboratif, efficace, responsable et orienté vers la performance et (ii) de mettre à disposition de la Commission de l'océan Indien un dispositif structuré de formations en compétences transversales, permettant de répondre de manière progressive et adaptée aux besoins du personnel, dans le cadre d'un contrat de services à prix global (paiement forfaitaire).

3. La Commission de l'océan Indien invite les firmes à soumettre leur candidature pour les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir des informations sur leurs capacités et leurs expériences afin de démontrer leur qualification pour exécuter les services :

- a. Lettre de soumission avec une présentation de la firme
- b. Document intitulé « Organisation et méthodolo-

gie » : démontrant de manière claire comment l'équipe d'expert proposée, prise dans son ensemble, répond aux exigences minimales et permettra d'atteindre les résultats attendus du marché

c. Liste des experts avec (i) les Curricula Vitae détaillés des experts pressentis, mettant en évidence les qualifications, certifications et expériences professionnelles pertinentes au regard des thématiques de formation développées dans les termes de référence ; (ii) toutes les pièces justificatives utiles attestant des certifications et compétences annoncées.

d. Exigences minimales pour les experts : (i) Qualifications et certifications (les experts devront disposer de qualifications académiques pertinentes dans les domaines couverts par les formations proposées et de certifications professionnelles reconnues, en lien avec les thématiques enseignées et/ou la pédagogie des adultes) ;

(ii) Expériences professionnelles spécifiques (les experts devront justifier d'une expérience professionnelle minimale de trois (3) années dans la conception et l'animation de formations correspondant au domaine spécifique de compétences transversales concerné (communication, management, leadership, gestion du stress, éthique, accompagnement du changement, santé et sécurité, etc.) ; (iii) Compétences pédagogiques et linguistiques (les experts devront démontrer une capacité avérée à concevoir et animer des formations pour adultes, en contexte institutionnel ou organisationnel, et être en

mesure de dispenser les formations en langue française).

Une liste restreinte de candidats sera retenue après analyse des manifestations d'intérêts auprès duquel un appel d'offre sera lancé pour avoir des offres complètes qui déterminera l'adjudicataire de ce marché.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous pendant les heures de bureau suivantes : de 8h30 à 16h30.

5. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises dans une enveloppe scellée à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées aux adresses électroniques suivantes au plus tard le 30 janvier 2026 à 16h00 (heure de Maurice) avec la mention « Recrutement d'une firme pour assurer des formations transversales - COI/HORIZON/AO/2025/022 »

**Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien Blue Tower, 3ème étage, Institute Road, Ébène, Maurice**

**Tel : (230) 402 6100**  
**Email : [smc@coi-ioc.org](mailto:smc@coi-ioc.org) ; [rh@coi-ioc.org](mailto:rh@coi-ioc.org)**

**Ile Maurice, le 19 décembre 2025**



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**  
**N° COI/HORIZON/AO/2025/023**

**RECRUTEMENT D'UNE FIRME POUR L'ORGANISATION ET D'ANIMATION D'ACTIVITES DE TEAM BUILDING**

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale réunissant les Comores, Maurice, Madagascar, La Réunion (France) et les Seychelles. Elle a pour mission de coordonner une action collective diversifiée et inclusive au bénéfice des Etats membres et promouvoir leurs spécificités insulaires et leurs intérêts communs à l'échelle régionale et internationale.

2. Le Secrétariat général de la COI souhaite recruter une firme chargée (i) de renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'océan Indien en améliorant durablement les compétences numériques et bureautiques de son personnel, afin de favoriser un environnement de travail plus collaboratif, plus efficace et orienté vers l'innovation et (ii) de mettre à disposition de la Commission de l'océan Indien un dispositif structuré de formations informatiques et numériques, exécuté sous forme de contrat-cadre à paiement forfaitaire, permettant de répondre de manière flexible et progressive aux besoins ponctuels de renforcement des compétences du personnel.

3. La Commission de l'océan Indien invite les firmes à soumettre leur candidature pour les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir des informations sur leurs capacités et

leurs expériences afin de démontrer leur qualification pour exécuter les services :

a. Lettre de soumission avec une présentation de la firme

b. Document intitulé « Organisation et méthodologie » : démontrant comment le marché respectera les

exigences pour fournir le(s) produit(s) attendu(s)

c. Liste des experts (i) avec les Curricula Vitae détaillés des experts pressentis, mettant en évidence les qualifications, certifications et expériences pertinentes ; et (ii) que tous les experts doivent être indépendants et n'avoir aucun conflit d'intérêts dans les responsabilités qui lui incombe

d. Exigences minimales pour les experts : (i) Qualifications et certifications (les experts devront disposer de qualifications pertinentes et d'une expertise avérée en matière de team building, d'animation de groupes et de facilitation participative, dans des contextes organisationnels et institutionnels) ; (ii) Expériences professionnelles spécifiques (les experts devront justifier d'une expérience professionnelle minimale de trois (3) années dans la conception et l'animation d'activités de team building ou d'actions similaires de renforcement de la cohésion d'équipe) ; (iii) Compétences pédagogiques et linguistiques (les experts devront démontrer une capacité avérée à animer des

groupes de tailles variables et être en mesure de conduire les activités en langue française).

Une liste restreinte de candidats sera retenue après analyse des manifestations d'intérêts auprès duquel un appel d'offre sera lancé pour avoir des offres complètes qui déterminera l'adjudicataire de ce marché.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous pendant les heures de bureau suivantes : de 8h30 à 16h30.

5. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises dans une enveloppe scellée à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées aux adresses électroniques suivantes au plus tard le 30 janvier 2026 à 16h00 (heure de Maurice) avec la mention « Recrutement d'une firme pour l'organisation et l'animation d'activités de Team Building - COI/HORIZON/AO/2025/023 »

**Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien Blue Tower, 3ème étage, Institute Road, Ébène, Maurice**

**Tel : (230) 402 6100**  
**Email : [smc@coi-ioc.org](mailto:smc@coi-ioc.org) ; [rh@coi-ioc.org](mailto:rh@coi-ioc.org)**

**Ile Maurice, le 19 décembre 2025**